

VOL. XI

AVRIL 1905

No 4

BULLETIN

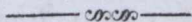
— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit



PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de avril : Mgr Marquis, fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption, Mgr H. Têtu ; La mort de Mgr D'Esgly, Extrait des mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau ; Le comté de Wolfe ; Sir Allan MacNab et la langue française, P. G. R. ; Le naufrage de l'Eléphant, N.-E. Dionne ; Le chevalier de Montreuil, P. G. R. ; Pierre Bécard de Grandville, P. G. R. ; Questions etc., etc.

Gravure : L'hon. I.-M.-L.-A. de Salaberry.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Choses d'autrefois. Feuilles éparses, par Ernest Gagnon. Québec, Typ. Dussault & Proulx—1905.
Prix : \$0.85

Les ecclésiastiques et les royalistes réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution, 1791-1802, par N.-E. Dionne. Prix : \$1.15.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI

AVRIL 1905

No 4

MGR MARQUIS, FONDATEUR DE L'INSTITUT DES SŒURS DE L'ASSOMPTION

Dans la *Semaine Religieuse de Québec* du 14 janvier dernier, M. J. E. Prince écrit : " Ce n'est pas M. Marquis qui a fondé la communauté des Sœurs de l'Assomption de Saint-Grégoire. C'est M. Harper. " Dans cet article, je ne puis trouver aucune preuve, aucun argument sérieux. Tout peut se résumer ainsi : M. Harper était un homme zélé, dévoué, intelligent, expérimenté ; il était curé de Saint-Grégoire et " il n'avait aucunement besoin de l'initiative d'un vicaire, quel qu'il fût, pour concevoir ou réaliser une pareille entreprise. " Donc M. Harper est le fondateur. M. Marquis était vicaire ; jeune alors, il a pu aider, lui, son curé. " Qu'il ait même eu l'occasion de conseiller les futures religieuses, en usant toutefois d'une discrétion trop naturelle à un jeune vicaire—discrétion dont, sans doute aussi, devaient user fort les novices en religion vis-à-vis de lui—dans une question aussi importante, cela est encore possible. Mais que M. Marquis ait lui-même décidé de leur vocation, et qu'il ait tracé au nouveau couvent ses règles, c'est évidemment trop curé pour un vicaire. " Donc M. Marquis n'est pas le fondateur.

Monseigneur Suzor, qui n'avait pas aimé ce genre d'argumentation, répondit à M. Prince dans la même *Semaine Religieuse*, le 4 février suivant : " Je ne veux

pas, dit-il, en commençant, parler des insinuations qu'il renferme, et que j'appellerais malveillantes, si elles étaient tombées d'une plume autre que celle de votre distingué correspondant, qui est connu de tous pour ses sentiments respectueux à l'égard du clergé." Puis le vénérable prélat prouve que M. Harper ne partageait pas les idées de M. Prince à l'endroit du fondateur, quand il écrivait à M. Marquis, le 18 juillet 1868: (1) " En votre qualité de fondateur de la communauté. " Mgr Cooke, non plus, puisque dans son mandement du 17 août 1856, il dit " s'être convaincu que les dites Sœurs de l'Assomption avaient été formées à la connaissance et à la pratique des devoirs de la vie religieuse par les soins de Messire Calixte Marquis. "

Ne pensent pas non plus comme M. Prince, toujours d'après Mgr Suzor, les Sœurs de l'Assomption elles-mêmes qui, dans une supplique au Saint Père, disent qu'elles sont une congrégation fondée en 1853 par M. l'abbé C. Marquis. "

Et la première signataire est l'une des quatre fondatrices, alors supérieure générale de l'Institut.

Mais tout n'est pas fini ; car le 25 février, M. Prince, qui avait ménagé toutes ses forces, les lance contre l'ennemi. Je vais résumer les huit pages de combat.

1° L'habile avocat cite en faveur de sa thèse un passage de la notice biographique publiée sur le *Journal des Trois-Rivières* du 3 août 1869, (2) quelques jours après la mort de M. Harper. Eh bien, je me proposais de citer le même passage pour prouver que M. Harper n'a pas fondé l'Institut des Sœurs de l'Assomption. Si, en effet, il avait mérité le titre de fondateur, c'était bien le temps et le lieu de le proclamer.

(1) Je reproduirai toute la lettre plus loin.

(2) Moi, je l'avais lue sur le *Journal de Québec*.

Or voici le passage :

“ Si la paroisse de St-Grégoire possède aujourd’hui le couvent qui fait son ornement et sa gloire, c’est dû en grande partie à son zèle désintéressé et son grand désir de répandre une saine éducation parmi le peuple. Malgré son vieil âge, ce zèle ne se ralentissait pas ; et il avait l’intention de faire construire une autre magnifique bâtisse pour ce couvent, lorsque la mort . . . ”

Pas un mot sur la fondation de l’institut.

2^o M. Prince reproche à Mgr Suzor de n’avoir reproduit que la *fin* du mandement de Mgr Cooke, du 17 août 1856, pour l’érection canonique des Sœurs de l’Assomption, et, lui, il nous donne le *commencement*. Et que dit ce commencement ? — tout simplement que “ M. Jean Harper, curé, et les marguilliers du banc, agissant pour et au nom de la fabrique de la paroisse de Saint-Grégoire . . . ont fait préparer aux dites Sœurs, au compte de la fabrique, une vaste et belle maison. ” Et c’est tout.

Alors il est évident que Mgr Cooke ne regardait pas M. Harper comme le fondateur de la Communauté, car il n’aurait pas manqué de le déclarer dans son mandement, d’autant plus qu’à la *fin*, il ne pouvait s’exempter de dire que les Sœurs avaient été formées à la vie religieuse par l’abbé Marquis. D’un autre côté, on comprend parfaitement que par respect et déférence pour M. Harper, curé de la paroisse, l’évêque n’ait pas poussé les choses plus loin et proclamé fondateur de l’institut, son ancien vicaire, devenu son voisin.

Cela me rappelle la fondation du collège de Rimouski attribuée dans un document public à la Fabrique et à l’Evêque, quand tout le monde savait que cet établissement avait été fondé par M. l’abbé Cyprien Tanguay.

3° Le 23 juin 1853, Mgr Cooke écrit à Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour lui demander l'envoi à Saint-Grégoire d'une Sœur de la Congrégation de Notre-Dame, qui puisse remplir dans le nouveau couvent l'office de maîtresse des novices. Il lui dit que M. Jean Harper, respectable curé de son diocèse, a réuni dans une même maison un certain nombre de filles choisies pour former une espèce de communauté ; il approuve son projet et son zèle. Enfin voilà un document qui a une certaine valeur mais qui doit être interprété à la lumière de la critique historique, en tenant compte des circonstances où il a été écrit et du but que l'on voulait atteindre. Il ne s'agissait pas de savoir qui avait fondé la Communauté, mais de l'établir sur des bases solides. On voulait une Sœur expérimentée pour diriger les premiers pas des novices de St-Grégoire, et cette Sœur était demandée à la Congrégation de Notre-Dame qui avait refusé deux fois et trois fois de se charger de la nouvelle maison. Evidemment il ne fallait pas susciter de nouvelles difficultés ; le grand point était — sans manquer à la vérité — de ne pas provoquer les objections et les remarques défavorables au projet. Cela posé, voyez-vous bien Mgr Cooke écrire à Mgr Bourget : “ M. Marquis, vicaire de M. Harper, a fondé à St-Grégoire une nouvelle communauté ; tâchez donc de nous envoyer une Sœur de la Congrégation pour qu'elle soit, pendant quelque temps, la maîtresse des novices. ” Eh bien, dans ces cas-là, c'est au nom du curé que l'on traite les affaires, quand bien même le vicaire en a fait cent fois plus que le curé. Au reste, ce document ne dit pas que M. Harper est le fondateur de la Communauté.

4° D'après des documents cités par M. Prince et par Mgr Suzor, les Sœurs de l'Assomption ont donné le

titre de fondateur tantôt à M. Harper, tantôt à Mgr Marquis. Pourquoi ?—Je n'en sais rien ; mais cela ne prouve certainement pas que M. Harper a fondé et que M. Marquis ne l'a pas fait.

5° Arrive la fameuse épitaphe latine sur le monument élevé, dans l'église de St-Grégoire, à la mémoire de M. Harper. L'inscription manque de clarté, et si on voulait dire que M. Harper avait *fondé* la communauté des Sœurs de l'Assomption, il était bien facile de l'exprimer autrement et mieux. M. Prince lui-même n'aime pas certain verbe qu'il aimerait changer. Mais je n'insiste pas et je veux admettre que M. Harper y est reconnu comme fondateur. Alors c'est le temps de dire : “ menteur comme une épitaphe ! ” Les excellentes religieuses qui ont élevé ce monument de reconnaissance croyaient sans doute qu'elles avaient deux fondateurs : M. Harper et M. Marquis. Elles gravent le nom du premier sur le marbre funèbre, mais comme le second est encore en parfaite santé, elles ne peuvent songer à lui rendre tout de suite le même devoir. (1)

L'année précédente, le 13 octobre 1868, les Sœurs de l'Assomption avaient écrit à M. l'abbé Marquis :

“ Révérend et bien cher Père,

“ Si la reconnaissance que nous conservons pour un bienfaiteur doit être en rapport avec la grandeur du bienfait, quelle ne sera pas celle des Sœurs de l'Assomption ? Aussi est-ce avec le plus grand bonheur qu'elles voient arriver le jour de la fête de *leur digne et vénéré Fondateur* ”

(1) On sait que le mot *fondateur* ne dit pas la même chose à tout le monde. D'après moi et bien d'autres, pour être fondateur, il faut avoir l'idée de la fondation à faire, et la commencer le premier. Ceux qui viennent ensuite ne sont pas fondateurs.

6° En 1870, les habitants de Saint-Grégoire, dans une requête à l'évêque, parlent de M. Harper, comme du fondateur de l'établissement des Sœurs de l'Assomption. L'Institut existait depuis dix-sept ans, et M. Harper venait de mourir, M. Marquis était parti depuis longtemps. Je pense bien qu'un certain nombre de paroissiens regardaient M. Harper comme le fondateur du Couvent, parce qu'il était le curé et que M. Marquis n'avait été que le vicaire. C'est l'argument dont se sert M. Prince lui-même dans son premier article sur la *Semaine Religieuse*. Cet argument, qui n'a aucune valeur, en impose nécessairement à ceux qui ne connaissent pas les faits et qui, du reste, n'ont pas à examiner quelles pourraient être les prétentions d'un vicaire fondateur. Je pourrais faire la même réponse pour la preuve tirée du *Mémorial de l'Éducation* du Dr Meilleur. Maintenant qu'il s'agit de tirer les choses au clair, nous ne devons plus nous occuper des préjugés, tout respectables qu'ils soient, et nous allons citer des témoins oculaires et sérieux qui n'ont pu se tromper et qui, en trompant le public, auraient commis une flagrante injustice soit envers M. Harper, soit envers M. Marquis.

Il n'est que juste d'ajouter qu'en terminant son habile plaidoyer, M. Prince reconnaît très volontiers les services rendus par M. l'abbé Marquis, à l'origine de la fondation et " qu'à certains égards et quoique dans une lumière inférieure, il mérite d'être regardé comme un coopérateur ou, si vous voulez, en étendant les termes, un *cofondateur de l'Institut* en question." (1)

(1) Cela vaut mieux que le passage suivant cité avec complaisance par M. Prince : " M. Marquis, dit, l'autre jour, le *Trifluvien*, dans un article fort sensé, a été le premier chapelain des SS. de l'Assomption. " On ne saurait pousser plus loin la générosité.

C'est un commencement de conversion ! Après avoir publié ce dernier article, la *Semaine Religieuse*, ayant déjà donné l'hospitalité aux onze pages de M. Prince et aux trois pages de Mgr Suzor, déclare que pour elle l'affaire est close et que sa porte est fermée. Je suis loin de la blâmer ; après avoir tant usé et peut-être abusé moi-même de ses colonnes, je n'ai nulle envie de vouloir forcer la consigne, et me voici encore une fois entré dans les salons du *Bulletin des Recherches Historiques*.

M. Prince a écrit : “ Ce n'est pas M. Marquis qui a fondé la Communauté des Sœurs de l'Assomption. C'est M. Harper. ” J'offre la variante suivante : “ Ce n'est pas M. Harper, c'est M. Marquis. ”

Voici mes preuves :

1° Dans le *Répertoire du Clergé* (1893), Mgr Tanguay dit que Mgr Marquis est le “ fondateur de la communauté des Sœurs de l'Assomption. ” Ce témoignage est très important, puisque c'est celui d'un contemporain, d'un confrère de MM. Harper et Marquis. Sûrement il savait à quoi s'en tenir, et s'il refuse à M. Harper le titre de fondateur pour le donner à Mgr Marquis, c'est qu'il croyait rendre justice à chacun et dire la vérité à ses lecteurs.

Savez-vous comment on s'efforce d'annuler ce témoignage ? — En renvoyant au *Répertoire du clergé* publié en 1868 “ où le compilateur ne fait pas du tout mention du fait quand il parle de M. Marquis. ” En voilà un argument ! Je suppose alors que lorsqu'un historien ne parle pas d'un fait, c'est qu'il le nie ?

Au reste il est bien facile d'expliquer pourquoi Tanguay omet de parler de la fondation dans son édition de 1868 et la mentionne en 1893. M. Harper vivait encore en 1868 et en 1893, il était mort depuis longtemps. Dans la dernière édition, voulant rendre

pleine et entière justice à M. Harper, l'auteur prend la peine de renvoyer le lecteur à sa notice biographique : “ Voir *Journal de Québec*, 6 août 1869 ”

M. Prince nous recommande aussi la lecture de “ certaine feuille de Cadieux et Dérome, ” et celle d'un *Recueil sur diverses matières* préparées par les Sœurs Grises de la Providence. . . . ouvrage approuvé par le Comité Catholique, ” etc. Eh bien, toutes ces publications, excellentes d'ailleurs, n'ont pour moi, dans le cas qui nous occupe, aucune autorité, et il en faudrait des centaines de ce genre pour renverser le témoignage de Mgr Tanguay qui affirme carrément que Mgr Marquis a fondé l'Institut des Sœurs de l'Assomption.

2° Voici maintenant Mgr B. O'Reilly si bien connu au Canada et aux Etats-Unis.

Le 24 juillet 1892, le vénérable prélat écrit un long article dans le *New-York Herald* et parle de M. Harper et de M. Marquis. Après avoir dit que ce dernier avait été nommé vicaire de St-Grégoire, il ajoute : “ Le curé de cette paroisse était le Rév. John Harper. Depuis mon arrivée en Canada, en 1832, ce prêtre à vertus héroïques fut toujours pour moi jusqu'à sa mort un père et un ami. Il était très attaché à Mgr Marquis dont la piété solide et éclairée, les connaissances variées et le joyeux caractère faisaient de lui un charmant compagnon. ” Puis en parlant de l'œuvre des orphelins irlandais de 1847, il loue le zèle et la charité sans bornes de ces deux excellents prêtres, MM. Harper et Marquis, et les unit tous les deux dans son admiration et dans sa reconnaissance. Mais quand il s'agit des Sœurs de l'Assomption, c'est Mgr Marquis seul qui apparaît. Voici les paroles de Mgr O'Reilly : “ Mgr Marquis founded at St. Gregoire the Sisters of the Assumption. ” Ici pas un mot de M. Harper.

A qui fera-t-il accroire que Mgr O'Reilly ait pu se tromper ou qu'il ait pu commettre une injustice envers M. Harper qu'il avait toujours regardé comme un père et un ami ? " Since my arrival in Canada, in 1832, this heroic priest had ever up to his death been to me a father and a friend. "

Il est évident que si M. Harper avait été le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption, Mgr O'Reilly se serait fait un devoir de justice et de reconnaissance de le proclamer. Mais il savait le contraire, il avait été témoin des hésitations, des répugnances parfaitement justifiables du vénérable curé à encourager l'œuvre de son vicaire, et c'est ce témoin qui nous dit : " Le fondateur des Sœurs de l'Assomption, c'est Mgr Marquis. "

3° Monseigneur Antoine Racine, 1er évêque de Sherbrooke, connaissait parfaitement et M. Harper et M. Marquis. Du même âge que ce dernier, il était missionnaire à St-Louis de Blanford, Bulstrode et Stanfond, de 1849 à 1851, pendant que son ami, M. Marquis, était vicaire à St-Grégoire et s'occupait d'y établir les Sœurs de l'Assomption. Voilà encore un témoin et un bon. Eh bien, voyons ce qu'il a écrit sur ce sujet :

" Mgr Cooke, son évêque lui confia (à M. Calixte Marquis) la mission spéciale de travailler à l'œuvre de la colonisation et de la fondation de nouvelles paroisses. Pendant plusieurs années, il déploya au succès de cette cause, à la fois religieuse et nationale, le même zèle et la même intelligence que dans l'administration de sa paroisse ; il fonda douze paroisses nouvelles. . . .

" Il a fondé la Congrégation des Sœurs de l'Assomption dont le but spécial est l'enseignement. . . . "

Est-ce assez clair ?

4° Il sera sans doute intéressant de connaître l'opi-

nion de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, encore un contemporain. La voici :

“ Montréal, 11 octobre 1882.

“ Cher monsieur,

“ Je suis heureux de rendre témoignage du zèle que vous avez montré pour la cause de l'Instruction Publique, à l'époque où j'étais ministre de l'Instruction Publique, à celle où j'étais Surintendant, et même du temps de mon vénérable prédécesseur, le docteur Meilleur. Vous avez fait beaucoup pour combattre les ennemis de l'éducation de 1846 à 1851, et si l'on a pu rétablir le fonctionnement du système scolaire dans la partie du district des Trois-Rivières où vous étiez, ça été grâce à vos efforts. A vous est due la construction de nombreuses écoles et l'établissement d'une nouvelle Communauté de Religieuses enseignantes, les Sœurs de l'Assomption.....”

5° Le témoignage de l'honorable Gédéon Ouimet n'est pas moins explicite :

Après avoir parlé des oeuvres de colonisation et autres de M. Marquis, il ajoute :

“ Il a fondé une communauté religieuse connue sous le nom de *La Congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge*. ”

6° M. Michel-Edouard Méthot, alors recteur de l'Université Laval, était du même avis, quand il a écrit : “ M. l'abbé J. C. Marquis... a fondé une Congrégation pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles, sous le nom de *Congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge*. ”

7° Je pourrais citer bien d'autres témoins ; mais il faut se limiter. Pour prouver cependant que la tradition s'est continuée et sans interruption jusqu'aujourd'hui, je reproduirai, en partie, une lettre de Mgr

L. N. Bégin, alors évêque de Chicoutimi, et une autre de l'abbé Raymond Casgrain.

Le premier écrit, le 3 octobre 1889, à S. E le cardinal J. Simeoni, préfet de la Propagande : “ Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a voulu reconnaître les services rendus à la sainte Eglise par ce vétéran du sacerdoce, en le créant Protonotaire Apostolique *ad instar*. M. Marquis a épuisé ses forces dans les travaux apostoliques : il a fondé plusieurs paroisses maintenant florissantes et une *congrégation d'excellentes religieuses* Sa piété et ses vertus ont constamment brillé d'un vif éclat et il a fait beaucoup de bien”

Le 20 octobre 1891, l'abbé Casgrain écrit à un de ses amis de Rome :

“ M. Marquis vient de partir pour Rome et ne manquera pas d'aller vous rendre hommage dès son arrivée. Vous n'ignorez pas la haute valeur de ce personnage. Sa carrière ecclésiastique a été une longue série de bienfaits pour l'Eglise et le Canada. Il a été l'un de nos missionnaires les plus zélés et les plus efficaces. Il a été le fondateur d'un très grand nombre de nouvelles paroisses. Il est également *fondateur d'un de nos ordres religieux* qui a eu une expansion merveilleuse, lequel continue de rendre les plus grands services dans l'enseignement et lui a valu l'insigne honneur d'être nommé Protonotaire Apostolique”

8° Mgr Suzor vient à son tour, et si son humilité l'a empêché de faire valoir autant qu'il l'aurait pu, l'importance de son témoignage personnel, s'il a mieux aimé faire entendre d'autres voix que la sienne, nous ne sommes pas obligés à la même réserve. Fait prêtre en 1849, M. Suzor était missionnaire à Saint-Christophe en 1851. Ami de MM. Harper et Marquis, il a été témoin de leur zèle et de leurs œuvres, il a connu

les circonstances de la fondation dont il s'agit. Aujourd'hui il est encore en parfaite santé et aussi honnête homme que jamais. Eh bien, quand ce vénérable prélat vient dire que Mgr Marquis a été le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption, je le crois tout de suite, et toutes les épitaphes du monde ne me feront pas changer d'avis.

9° Le 18 juillet 1868, M. Harper écrit à M. Marquis, curé de St-Célestin :

“ Mon cher monsieur,

“ J'ai la douleur de vous apprendre que la mort vient d'enlever à la Communauté une de ses plus jeunes soeurs professes, Ste-Catherine (née Bourgoïn), âgée de vingt ans. Les funérailles auront lieu modestement, selon les règles de la Congrégation, lundi à 7 heures.

“ En votre qualité de fondateur de la Communauté, on vous verra avec reconnaissance prendre part à cette cérémonie funèbre.

“ Vous serez attendu la veille.

“ Tout à vous,

“ J. Harper, Ptre.”

Cette lettre a déjà été publiée, mais je la reproduis, parce que pour moi elle pèse d'un grand poids dans la balance.

M. Prince n'est pas du même avis. Pour lui, ce n'est qu'un “ billet de pure politesse, écrit peut-être à la hâte, en quelques lignes” . . . “ S'il fallait, comme dit le *Trifluvien*, prendre à la lettre les certificats que se décernent, parfois, dans leurs relations intimes, les confrères et les amis, à quelles conséquences invraisemblables n'arriverait-on pas ? ”

Franchement je ne comprends pas comment et pourquoi M. Harper aurait écrit “ en votre qualité de fondateur de la communauté ”, si ce titre n'avait pas

appartenu légitimement à M. Marquis. Les circonstances ne prêtaient pas beaucoup à la plaisanterie ; il n'était pas dans le caractère de M. Harper de décerner ainsi un certificat ironique à son voisin, surtout au moment où il l'invitait à des funérailles. Au reste, je ne crois pas que ce soit l'usage, même entre confrères et amis, de se décerner ainsi des titres de fondateurs. Je n'ai jamais reçu de compliment aussi honorable, et pour cause !

10^e Trop jeune encore pour avoir été témoin de la fondation, je suis cependant assez vieux pour parler d'une tradition de trente-quatre ans, puisque c'est le nombre d'années que j'ai passées à l'archevêché. Or je déclare en toute vérité que je ne me rappelle pas y avoir entendu dire une seule fois : que le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption était M. l'abbé Jean Harper. Par contre, que de fois l'on m'a nommé l'abbé Marquis, soit en sa présence ou autrement, et que de fois l'on a parlé devant moi de sa Communauté de *marquises* ! Aussi, grande a été ma surprise, quand j'ai appris qu'il était question de transférer à un autre la gloire qui avait appartenu jusqu'alors à Mgr Marquis.

Ce témoignage absolument et uniquement personnel ne vaut peut-être pas grand'chose, mais je tiens à le donner, pour rendre justice au vénérable prélat qui m'honorait de son amitié et que je regarderai toujours comme l'un de nos grands Canadiens. C'était un vrai patriote, un organisateur hors ligne, un caractère fortement trempé, et d'une originalité extraordinaire, un prêtre éducateur, colonisateur, créateur de paroisses, fondateur d'œuvres encore plus importantes. D'une énergie imdomptable, jamais à court de moyens, quand il avait un projet en tête, quand il entreprenait

quelque chose, il semble que le succès était assuré. L'Institut des Sœurs de l'Assomption fut l'une des œuvres de sa jeunesse, et c'est pour cela qu'il la chérissait davantage.

11° Si M. Harper a déclaré ne pas être le fondateur de l'Institut de l'Assomption, parce qu'il ne l'était pas. Mgr Marquis lui, parce qu'il l'était, réclame ce titre.

On sait jusqu'à quel point le vénérable prélat avait, si je puis m'exprimer ainsi, la passion des reliques, quelle collection il avait réussi à amasser, et de quels trésors religieux il avait pu enrichir un grand nombre d'églises et de chapelles. (1) Or sur les certificats imprimés qu'il donnait en même temps que les reliques, pour qu'elles pussent ensuite être authentiquées par les évêques, je lis en tête :

Josephus Callixtus Marquis Pres :
Protonotarius Apostolicus ad Instar Participantium

Fondator (2) Congregationis Sororum a Beata
Virgine Assumpta

Mais le vénérable Prélat a laissé des mémoires et, en particulier, le récit de la fondation de la Communauté des Sœurs de l'Assomption.

Je publierai ce récit sur le prochain numéro du *Bulletin*, et, au besoin, j'y mettrai des notes.

MGR H. TÊTU

(à suivre)

(1) Nommons entre autres : Sainte-Anne de Beaupré, la Basilique et la Chapelle du Séminaire de Québec, St-Jean-Baptiste de New-York, toute une chapelle de reliques à St-Célestin.

(2) C'est plus expressif que l'*erigendo* de l'épithaphe !

LA MORT DE MGR D'ESGLY

Le 28 mai 1788, Sa Grandeur Mgr Louis-Philippe Mariaudeau D'Esgly, évêque de Québec, tomba malade à sept heures du soir d'une fièvre intermittente accompagnée de frisson. On dépêcha aussitôt le docteur Just à la Sainte-Famille, qui s'y rendit. Il trouva la fièvre de Sa Grandeur très mauvaise et jugea à propos de le saigner ; il put à peine lui tirer quelques gouttes de sang. Mgr demanda à se faire purger. Le docteur lui dit que cela pouvait lui faire du bien. Il lui donna en conséquence une petite médecine qui le fit un peu évacuer.

Le lendemain, la fièvre augmenta. Sa Grandeur passa une mauvaise journée.

Le vendredi, son secrétaire, M. Hamel, envoya un courrier avertir le confesseur ordinaire de Mgr (le P. Glapion, jésuite), qui arriva à 8 heures du soir avec M. le docteur Badelard. Ils trouvèrent Sa Grandeur bien mal et en danger de mort. Toute la nuit suivante, grosse fièvre.

Le lendemain, à huit heures, Mgr demanda à se lever. On le mit dans son fauteuil et on le porta à quatre dans sa chambre. A dix heures, il se confessa avec un entière connaissance. A midi, M. Badelard lui donna un grain d'émétique qui le fit vomir deux fois.

Il passa le reste de la journée et la nuit dans une grande faiblesse, ne prenant, de deux heures en deux heures, qu'une cuillerée d'eau et de vin, seule chose qu'il voulut prendre pendant sa maladie.

Le lendemain, 3 juin, à sept heures du matin, M. le secrétaire Hamel lui demanda s'il désirait recevoir le Saint-Viatique. Il répondit qu'il fallait attendre en-

core un peu, qu'il désirait que toute sa paroisse fut avertie. Mais comme l'on vit qu'il affaiblissait de plus en plus et qu'il perdait même connaissance de temps à autre, M. Pinet, curé de Saint-Jean, en cette île d'Orléans, lui adressa ces paroles à quatre heures de l'après-midi :

— Monseigneur, j'ose me présenter à vous comme votre enfant pour vous prier de vouloir bien permettre que nous vous procurions ce que vous avez procuré à tant d'autres.

A quoi, Mgr repliqua qu'il désirait recevoir les derniers sacrements, mais qu'il fallait au préalable qu'on lui donna le Saint-Viatique, qui lui fut aussitôt donné par M. Hamel, qui lui fit recevoir ensuite l'extrême-onction. Sa Grandeur présenta elle même ses mains, récita le credo, et paraphrasa plusieurs versets des psaumes, entr'autres ceux-ci :

“ Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.

“ Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini, monet in æternum.

“ Gloria Patri, etc. ”

M. son secrétaire lui fit ensuite une lecture qu'il écouta attentivement. Il eut ensuite une si forte crise que l'on crût qu'il allait expirer : on lui lut les prières des agonisants, il revint un peu de cette crise qui fut suivie de bien d'autres toute la nuit.

Le lendemain, 4 juin, à huit heures du matin, son pouls était très faible et s'arrêtait pendant près d'une minute par temps ; de sorte que le docteur Just ne pouvait comprendre comment il pouvait vivre. Vers neuf heures, M. Hamel lui demanda s'il voulait qu'il lui fit une lecture, à quoi il répondit : — Sans doute. Pendant cette lecture on le vit faire des élévations de cœur à Dieu. A dix heures, on lui récita une quanti-

té d'actes de foi et autres qu'il écouta attentivement, jetant les yeux sur un crucifix qui était au pied de son lit.

A onze heures et demie, il eut une crise très forte suivie d'un râle. M. Hamel acheva les prières des agonisants, récita les litanies et plusieurs *oremus*. A midi, il revint de cette crise. A une heure après midi, arriva de Québec M. Dupré, conseiller et neveu du prélat. Il s'approcha du lit de son oncle à qui il parla mais il ne put proférer que ce mot—Ah ! Enfin, il resta depuis ce moment jusqu'à cinq heures sans parole, mais ayant toujours connaissance et rendit doucement l'esprit à cinq heures huit minutes, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, sa cinquante-deuxième de prêtrise et la quatrième de son épiscopat. Il avait été coadjuteur et évêque de Dorylée.

Dès qu'il fut mort, M. Hamel écrivit à Mgr l'ancien (Mgr Briand) afin d'ordonner le lieu et le temps de l'inhumation. Mgr Briand remit le soin de cette affaire entre les mains de M. Gragé, ci-devant grand-vicaire, qui fit la réponse suivante à M. le secrétaire Hamel :

“ Monsieur,

“ Mgr l'ancien, après la triste lecture de votre lettre, m'a chargé de présider le clergé en son nom jusqu'à révocation de Mgr d'Almyre (c'est le coadjuteur de Mgr de Québec qui était pour lors en visite dans le district de Montréal) et de régler toutes choses le mieux qu'il se pourrait. Je ne sais pas qui est l'exécuteur testamentaire, c'est à lui et aux parents de régler le temps de l'inhumation. MM. de Léry, Dupré et mademoiselle Bonfit (ce sont les seuls parents de l'évêque), consultés, m'ont répondu que je ferais pour le mieux, et qu'étant impossible de l'embaumer il serait plus impossible encore de retarder l'inhumation

plus loin que vendredi à onze heures ; qu'ils pensaient qu'il serait mieux de l'enterrer à Saint-Pierre que dans sa cathédrale.

“ Quant à la manière : 1° Tenez le corps le plus fraîchement que vous pourrez pour éviter la corruption. 2 Les prêtres ou ecclésiastiques doivent l'ensevelir, et, s'il est possible, il faut l'exposer avec ses habits pontificaux dans sa chambre. 3° Vous, M. Gatien et autres direz demain la messe dans sa chapelle domestique. J'irai demain y dire la messe et les ecclésiastiques iront après-midi dans notre bateau, jusqu'au moulin, ils y chanteront ou psalmodieront l'office ordonné par le cérémonial des évêques.

Je suis, etc.,

Gravé, Ptre. ”

Ensuite est écrit :

“ Vous tendrez l'église en noir, le mieux que vous pourrez. Vous mettrez des cierges à l'église le plus possible ; dans sa chambre six suffisent. ”

Tout cela fut exécuté de point en point par MM. Hamel et Gatien. Le lendemain, 5 juin, M. Gravé arriva à dix heures du matin, et ordonna à M. Hamel d'ouvrir le testament que Sa Grandeur avait fait. Ce qu'il fit en présence de mon père, moi et plusieurs autres témoins. Mon père y était nommé exécuteur testamentaire. M. Hamel y était légataire de plus grande partie de son ménage, du cheval, calèche, vache et autres animaux. La moitié de son argenterie. Il y avait 600 à chacun de ses domestiques, 600 à sa nièce Bonfit. Il ordonna que son portrait restât dans sa chambre, etc. Le testament est du mois de mars dernier passé devant M. Crépin, notaire, en présence de MM. Pinet et Gatien, prêtres.

Après la lecture du testament, M. Gravé célébra la sainte messe dans la chapelle domestique du prélat, en

présence du corps du défunt, revêtu de ses ornements pontificaux.

Le 13 juin, à huit heures du matin, on transporta le corps à l'église avec toute la pompe dûe à un évêque. Il y fut exposé sous un mausolée près du chœur. On y chanta matines et laudes, ce qui dura jusqu'à dix heures et demie. A onze heures, M. Gravé commença le service auquel étaient présents MM. de Léry, Dupré, Duchesnay, Perrault, Duchesnaux fils, et M. Taschereau, et de plus de quarante prêtres ou ecclésiastiques. Le service fut chanté en musique et dura jusqu'à une heure après midi.

Le corps de l'illustre prélat fut ensuite inhumé dans l'église, avec une partie de ses habits pontificaux, sous la lampe à l'entrée du chœur.

Ainsi furent ordonnées et exécutées les funérailles de Mgr D'Esgly, évêque de Québec, auxquelles assista un concours de peuple considérable, de qui il fut généralement regretté. (Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau).

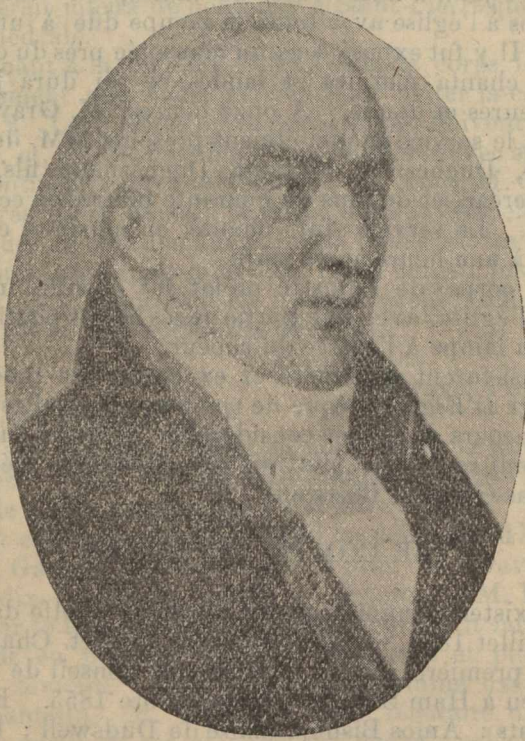
LE COMTÉ DE WOLFE

L'existence municipale du comté de Wolfe date du 1er juillet 1855, en vertu de la loi 18 Vict. Chap. 100.

La première séance régulière du Conseil de comté eut lieu à Ham Sud, le 21 septembre 1855. Etaient présents : Amos Bishop, maire de Dudswell ; Eusèbe Côté, maire de Weedon ; George Goodenough, maire de Ham Sud ; Frs. St-Jean, maire de Wotton ; Michael Hurly, maire de Wolfestown.

Le conseiller Goodenough fut choisi comme président de l'assemblée.

M. Côté, maire de Weedon, fut élu comme premier préfet du comté et le premier secrétaire-trésorier fut M. Saunders Shepherd, cultivateur de Dudswell.



HON. I.-M.-L.-A. DE SALABERRY

REPOSES

Sir Allan MacNab et la langue française.
(VI, II, 697.)—La clause 41 de l'Acte d'Union se lisait comme suit :

“ Et qu'il soit statué que depuis et après la réunion des dites deux provinces, tous brefs, proclamations, instruments pour mander et convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la province du Canada, et pour les proroger et les dissoudre, et tous les brefs pour les élections et tous brefs et instruments publics quelconques ayant rapport au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative ou à aucun de ces corps, et tous rapports à tels brefs et instruments, et tous journaux, entrées et procédés écrits ou imprimés, de toute nature, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, et d'aucun de ces corps respectivement, et tous procédés écrits ou imprimés et rapports de comités du dit Conseil Législatif et de la dite Assemblée Législative, respectivement, ne seront que dans la langue anglaise : Pourvu toujours que la présente disposition ne s'entendra pas empêcher que les copies traduites d'aucuns tels documents ne soient faites, mais aucune telle copie ne sera gardée parmi les records du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera censée avoir en aucun cas l'authenticité d'un record original. ”

Pendant la session de 1845 de l'Assemblée législative, une pétition du docteur William Thurber et autres, du comté de Lotbinière, demandant de transporter la cour de circuit à Sainte-Croix, ayant été renvoyée à un comité spécial, M. Joseph Laurin, député de Lotbinière, proposa de soumettre au même comité une pétition de Daniel Byrne et autres, de Saint-Sylvestre, demandant l'annexion de cette paroisse au comté de Mégantic pour les fins de l'enregistrement.

L'orateur, sir Allan MacNab, refusa de recevoir la motion de M. Laurin, parcequ'elle était écrite en langue française, et contraire, conséquemment, à la clause 41 de l'Acte d'Union.

Appel fut immédiatement fait à la Chambre de la décision de l'orateur MacNab, et un violent débat s'ensuivit.

M. LaFontaine (plus tard sir L.-II.), député de Terrebonne, déclara qu'une loi qui voulait empêcher un peuple de parler sa langue était immorale et nulle de fait ; qu'il y avait quelque chose au-dessus de l'Acte d'Union, et que ce quelque chose était la capitulation de Québec. (1)

M. A.-N. Morin, député de Bellechasse, ne fut pas moins énergique. “ Des lois comme celle-là, déclara-t-il, sont contre la nature, et il faut agir comme si elles n'existaient pas. ”

M. Mare-Pascal de Sales Laterrière, député du Saguenay, n'y alla pas, non plus, par quatre chemins pour donner son opinion. “ Si nos institutions sont ainsi à la merci d'une majorité fébrile, s'écria-t-il, le rappel de l'Union est notre seul recours. ”

Finalement le vote fut pris et la décision de l'orateur fut maintenue par l'Assemblée à la majorité d'une seule voix, et cette voix fut celle de M. Denis-Benjamin Papineau, membre du ministère.

“ Avant de voter, dit un journal du temps, M. Papineau se leva et s'assit deux ou trois fois, comme un homme qui va faire une action qui répugne à son cœur, mais qu'il accorde pourtant aux exigences de sa position. ”

P. G. R.

(1) Sur ce sujet voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, p. 312 ; vol. VIII, p. 52, et vol. X, p. 122.

Le naufrage de l'Elephant. (XI, III, 1058) —

Un des naufrages les plus tristement célèbres enregistrés dans les annales canadiennes, est celui du navire l'*Eléphant* en 1729. Parti de La Rochelle vers la fin de juillet, le vaisseau qui était un fin voilier, serait arrivé à Québec le 2 septembre, s'il ne se fût brisé la veille, sur les battures du Cap Brulé, vis-à-vis de l'île-aux-Grues. Le sieur LeBeau, avocat en parlement, l'un des passagers, raconte comment l'accident arriva :

“ Nous allions fort doucement et toujours la sonde à la main. Nous passâmes de cette façon l'île-aux-Lièvres et celle au Coudre, qui a bien trois lieues de long, et nous étions déjà parvenus dans un endroit où nous n'avions plus guère que 16 ou 17 lieues pour nous rendre à Québec, quand cette lenteur d'aller, impatientant tout le monde, et surtout MM. les ecclésiastiques qui étaient en grand nombre et croyaient toujours qu'ils ne seraient jamais assez tôt à cette ville ; quand ces prêtres, dis-je, voyant bien plus, que l'on allait déjà jeter l'ancre, parce que la nuit commençait à tomber prièrent M. le comte de Vaudreuil avec tant d'instance et de si bonne grâce, de la point faire jeter, que ce seigneur qui est bon de son naturel, se laissa gagner à leurs prières. Il faut avouer d'ailleurs, que la beauté du ciel, qui commençait à s'étoiler, jointe à un petit vent nord-est qui donnait alors, contribua beaucoup à cette complaisance du comte, que nous pensâmes tous payer aux dépens de notre vie.

“ Le vent devenait beaucoup plus violent et nous avançons toujours, lorsqu'environ vers le milieu de la nuit, voici notre vaisseau qui tout à coup heurte et saute rudement sur un rocher. Déjà cette secousse épouvantable suivie de quantité d'autres attouchements, durant l'espace de plus de trente toises, sur ce rocher imprime la terreur dans l'esprit des plus hardis. Déjà

deux ancres sont jetés, et nos matelots, sans perdre de temps ni recevoir aucun commandement, courent ça et là et sautent au plus vite à la manœuvre quand, malgré la promptitude de leurs bras occupés à hisser les voiles, le navire file sur ses cables et fait encore un autre saut, mais bien plus terrible que le premier, qui lui brisant sa quille, le jette sur la pointe d'un autre rocher qui était le dernier de ce chenal. Ce fut là donc où la quille de notre bâtiment brisée, nous échouâmes malheureusement.

L'*Eléphant* portait environ 150 personnes, parmi lesquelles se trouvaient Mgr Dosquet, évêque de Samos, et coadjuteur de Mgr de Mornay, M. Hocquart qui venait prendre charge de l'intendance du pays, le comte de Vaudreuil, M. de Cavagnial et de Rigaud, ses deux frères, le Père Luc, Récollet, l'abbé Claude de Vernède de Saint-Poncey, secrétaire de l'évêque Dosquet, l'avocat LeBeau, le chevalier de Courbuissou, le chevalier de Beauvillé, de Picardie, le chevalier de Taxé, parisien.

Les officiers d'équipage s'appelaient Chaviteau, Blanchard, Testu, Rivière, Sérigny de Loire, le chevalier de Bretonville, Duperat de la Bernardaye, Dumesne Menneville, et Vaudreuil, commandant.

Tout ce monde aurait probablement péri, si des secours ne fussent venus dès le point du jour. Ce fut d'abord le pilote du roi, M. de la Gorgendière, qui descendait le fleuve dans le but de prendre la direction de l'*Eléphant* jusque dans la rade de Québec. Son retard avait été cause du désastre. Tout de même il aida dans une large mesure au sauvetage des naufragés.

Sur les dix heures du matin, arriva M. de la Richardière, capitaine du port, qui fit couper les mâts du navire, pour empêcher une perte totale de la cargaison. Des hommes venus de Québec travaillèrent pen-

dant huit jours au déchargement, et réussirent non sans peine à en tirer tout ce qu'il contenait, à l'exception de quelques ballots, de la poudre et du pain que l'eau avait gaspillés, quelques canons et deux ancres. L'un des canons fut trouvé, en 1859, par le capitaine Lavoie, de l'île-aux-Grues, qui en fit cadeau au séminaire de Québec. C'est une pièce de fort calibre, mesurant cinq pieds huit pouces sur la longueur, ayant treize pouces de diamètre.

M. Hocquart perdit dans ce naufrage plus de 8,000 livres, et Mgr Dosquet reçut du roi la somme de mille écus pour le dédommager de ses pertes.

La plus grande partie de l'équipage fut transportée sur le rivage, et dut se rendre à pied jusqu'à Québec. Leur première étape fut à Saint-Joachim, dans une des maisons du séminaire où ils reçurent la plus cordiale hospitalité. Puis ils arrivèrent à destination, heureux d'avoir échappé à un naufrage aussi malencontreux.

N.-E. DIONNE

Le chevalier de Montreuil. (X, V, 1010.)—Avant de venir dans la Nouvelle-France le chevalier Pierre-André de Montreuil était capitaine des grenadiers au régiment de la Reine.

Le 1er mars 1755, le baron de Dieskau, maréchal de camp des armées de Sa Majesté, recevait le commandement du corps de troupes envoyé au secours de la Nouvelle-France. Le chevalier de Montreuil devait être employé sous lui en qualité d'aide-major général, avec le brevet de lieutenant-colonel.

Le baron de Dieskau et le chevalier de Montreuil partirent de Brest le 3 mai 1755 sur l'*Entreprenant*, vaisseau de 74 canons, commandé par le comte Dubois de la Mothe. Ils arrivèrent à Québec vers le milieu de juin.

Le 8 septembre de la même année, le baron de Dieskau livra bataille, dans les environs du lac Saint-Sacrement, au général Johnson. Grièvement blessé, Dieskau tomba aux mains des Anglais, et Montreuil dut prendre le commandement de l'armée. Mais la bataille était perdue et le chevalier de Montreuil pour empêcher une plus grande perte de vies ordonna la retraite.

Il remit ensuite le commandement à M. de Roquemaure, commandant du bataillon de la Reine, qui était resté avec les troupes de réserve au camp des Deux-Rochers.

Le chevalier de Montreuil fut blâmé, particulièrement par le gouverneur de Vaudreuil, pour avoir laissé tomber M. de Dieskau aux mains des ennemis. Mais une lettre que lui écrivit ce général, de Bath, Angleterre, le 26 janvier 1758, le venge de cette imputation. Il y déclare qu'il dut se servir de son autorité de commandant suprême pour lui ordonner de l'abandonner à son sort et de courir prendre le commandement de l'armée. (1)

Le chevalier de Montreuil servit aussi en qualité d'aide-major général sous le marquis de Montcalm qui succéda au baron de Dieskau.

Il prit part au siège et à la prise du fort William-Henry (9 août 1757). C'est lui que le marquis de Montcalm chargea de faire l'inventaire des effets trouvés dans le fort.

A la bataille de Carillon (8 juillet 1758), M. de Montreuil se distingua beaucoup. M. de Montcalm écrivait au marquis de Vaudreuil le lendemain même de ce beau fait d'armes : “ Monsieur le chevalier de

(1) Le docteur O'Callaghan a publié cette lettre dans son ouvrage *Documents relative to the colonial history of the state of New York*, vol. X, p. 682.

Montreuil, major général, a eu la plus grande activité du monde pour faire passer tous les ordres nécessaires pour encourager les troupes et faire distribuer les munitions . . . ” (1)

M. de Montreuil en profita pour demander le grade de brigadier. Le roi lui accorda une pension de six cents livres et le duc de Belle-Isle lui fit savoir qu'il ne l'oublierait pas à l'occasion.

A la journée du 13 septembre 1759, le chevalier de Montreuil eut encore une occasion de montrer son sang-froid et sa bravoure.

A la glorieuse bataille de Sainte-Foye, le 28 avril 1760, le chevalier de Montreuil commandait en second. Nous lisons dans une *Relation anonyme* : “ Le chevalier de Lévis a été assez heureux pour n'être point blessé, quoiqu'il ait été pendant tout le temps de l'action à cheval entre le feu des ennemis et celui de nos troupes. Il a été très bien aidé dans les mouvements qu'il leur a fait faire par le chevalier de Montreuil, aide-major général, qui s'est extrêmement distingué dans cette action. ” (2)

Le chevalier de Montreuil s'en retourna en France en même temps que le chevalier de Lévis, dans la flûte *la Marie*, qui mit à la voile le 18 octobre 1760.

Le 1er janvier 1763, M. de Montreuil, qui avait été élevé au grade de brigadier des armées du roi, devenait commandant en chef des troupes de Sa Majesté aux îles Sous-le-Vent.

Le 4 août 1763, le vicomte de Belsunce, gouverneur de ces îles, décédait, et M. de Montreuil prenait l'intérim en vertu de sa commission.

Nous le perdons ensuite de vue.

Pendant son séjour dans la Nouvelle-France le che-

(1) *Collection de manuscrits*, vol. IV, p. 170.

(2) *Relations et journaux de différentes expéditions*, p. 234.

valier de Montreuil se tenait en rapports continuels avec la Cour. Ses lettres nous montrent qu'il avait conscience que le pays s'en allait à la ruine ; les malversations de Bigot et de ses comparses lui étaient aussi connues puisqu'il y fait souvent des allusions peu cachées. Le ministre, évidemment, était un des protecteurs de M. de Montreuil, et, avant son départ pour la Nouvelle-France, l'avait chargé de le tenir au courant de tout ce qui se passait dans la colonie.

Le commissaire des guerres Doreil n'avait pas une grande confiance dans les capacités militaires du chevalier de Montreuil. Il écrivait au marquis de Paulmy, le 28 octobre 1755 : “. Soit dit sans vouloir faire de tort à personne, nous avons dans l'aide-major-général un bien faible homme. J'ose dire que, si je ne me chargeais un peu de tout, la besogne serait bien plus mal faite. C'est un fort honnête garçon, rempli de bonne volonté, mais si neuf, que je m'étonne, permettez moi de vous le dire, Monseigneur, qu'on ait songé à lui.” (1)

M. de Montcalm n'était pas éloigné de penser la même chose. Il écrivait à M. de Belle-Isle le 27 octobre 1758 : “ M. le chevalier de Montreuil, major-général, est très estimable à cause de son courage, de son sang-froid, de ses conseils, de sa manière de vivre, il est honnête et honorable, et il ferait bien à la tête d'un régiment ; il est superbe dans un engagement, mais il n'a pas assez d'activité et de détail pour sa situation ; néanmoins, je l'emploie utilement. . . .” (2)

P. G. R.

(1) L. Dussieux, *Le Canada sous la domination française*; p. 275.

(2) O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. X, p. 862.

Pierre Becard de Grandville.(X, XI, 1045.)— Il était originaire de Paris, paroisse Saint-Eustache, et passa dans la Nouvelle-France en 1665 avec le régiment de Carignan dans lequel il était enseigne.

En 1668, le régiment de Carignan fut rappelé en France. Quatre compagnies furent cependant laissées ici pour la défense du pays. De plus, les soldats qui voulurent s'établir dans la colonie reçurent leur congé. Plus de quatre cents soldats et un grand nombre d'officiers profitèrent de cette permission. Pierre Becard de Grandville fut du nombre.

Pour s'attacher d'avantage à son pays d'adoption, il se maria, dans l'automne de la même année, avec Anne Macard, fille d'un des principaux citoyens de Québec.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à Pierre Bécard de Grandville l'îlet du Portage avec une demi-lieue de terre en deçà et une autre au delà du dit îlet.

Dans sa campagne contre les Tsonnontouans en 1687, le marquis de Denonville confia le commandement de quatre compagnies de milice à M. de Grandville. Le 25 août 1687, il rendait compte au ministre du résultat de son expédition : " Les sieurs de la Durantaye, Grandville, Dupuis, Berthier, la Vallière et Longueuil, qui ont très bien servi, seraient de très bons capitaines. Je ne vous saurais assez dire combien Grandville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués par dessus les autres. " (1)

En 1689, M. de Grandville était agent de la Ferme à Tadoussac.

En 1690, lorsque M. Prévost, qui commandait à

(1) *Correspondance générale*, vo. 9, p. 61.

Québec en l'absence de M. de Frontenac, apprit que la flotte de Phips remontait le Saint-Laurent, il envoya son beau-frère, M. de Grandville, sur une biscaïenne armée, pour reconnaître les différentes passes du fleuve jusqu'à Tadoussac.

M. de Grandville s'étant avancé avec trop peu de précaution ou, peut-être encore, trompé par des pavillons français arborés sur les vaisseaux ennemis, fut fait prisonnier par l'équipage du vaisseau amiral.

Il remonta en compagnie de Phips jusqu'à Québec.

Les Anglais entendant de leurs vaisseaux le bruit que faisaient les milices de Montréal arrivant, tambour battant, pour prendre part à la défense de la capitale, demandèrent à leur prisonnier ce que ce bruit signifiait. M. de Grandville, après avoir écouté les fifres et les caïsses et voyant bien d'où cela venait, leur dit cavalièrement : “ Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien, c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut, vous n'avez qu'à plier bagage ; ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines. ”

M. de Grandville fut échangé, le 25 septembre 1690, pour le capitaine Davis qui avait été pris par le sieur de Portneuf au fort Royal (Portland).

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués en 1696, les milices canadiennes furent divisées en quatre bataillons. Celui de Québec fut commandé par M. de Saint-Martin, celui de Trois-Rivières par M. de Grandpré et celui de Montréal par M. Deschambault. Le bataillon de la côte de Beau-pré eut M. de Grandville pour commandant.

Le 2 juin de cette même année 1696, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny concédaient à MM. de Grandville et Aubert de la Chesnaye deux lieues de front sur trois de profondeur joignant d'un

côté l'îlet du Portage, appartenant à Grandville, et de l'autre à la seigneurie de Terrebois, propriété de M. de la Chesnaye.

En 1699, la majorité de Trois-Rivières étant devenue vacante par la mort de M. Boucher de Grandpré, MM. de Callières, gouverneur général, et de Champigny, intendant, proposèrent M. de Grandville pour remplir cette charge. Le roi leur fit répondre, le 31 mai 1701, qu'il ne pouvait donner la majorité de Trois-Rivières à M. de Grandville parce qu'il était beau-frère de M. Prévost, gouverneur de ce lieu.

MM. de Callières et de Champigny en prirent occasion pour écrire au ministre le 5 octobre 1701 :

“ Quand nous avons proposé le sieur de Grandville pour la place de major des Trois-Rivières, nous n'avons pas cru que ce fut un obstacle pour lui d'être beau-frère de M. Prévost, puisqu'il lui peut être d'un grand secours, pour le service de Sa Majesté, lorsqu'il est incommodé de la goutte, par la confiance qu'il a en lui. D'ailleurs ce gouvernement étant au milieu de la colonie, quand ils ne seraient pas aussi honnêtes qu'ils le sont, il n'y aurait rien à appréhender.” (1)

Le 20 juin 1703, M. de Grandville recevait du roi la compagnie de M. de Louvigny, nommé major de Québec.

M. de Grandville mourut à Québec le 6 mai 1708.

De son mariage avec Anne Macard, M. Bécard de Grandville eut plusieurs enfants. Deux d'entre eux, Jean-Baptiste et Charles, furent successivement procureurs du roi à la Prévôté de Québec.

La famille Bécard de Granville est éteinte, croyons-nous.

P. G. R.

(1) *Correspondance générale*, vol. 19, p. 3.

QUESTIONS

1064— Jean Amyot, qui se noya en face de Trois-Rivières le 23 mai 1648 et dont le P. Lalemant fait de si grands éloges, est-il le premier ancêtre de tous les Amyot que nous comptons aujourd'hui dans la province de Québec ?

AR. AY.

1065— On lit dans les anciens titres de propriétés situées sur les bords du fleuve près de Québec : "Tel-
le terre bornée par devant au fleuve St-Laurent." Est-ce que ce terme veut dire à partir de marée basse ou de marée haute seulement ? En d'autres termes l'ancien propriétaire avait-il droit à la grève vis-à-vis sa terre ? — Avait-il le droit d'y tendre des pêches, y ériger un quai ou autre construction, ou fallait-il qu'il obtint un permis spécial, notamment pour la pêche et la chasse ?

QUESTEUR

1066— Le *Témoin oculaire* raconte qu'au commencement de la bataille de Châteauguay, le capitaine Longtin, de la milice de Beauharnois, se mit à genoux, fit une courte prière avec ses hommes, et leur dit, en se relevant : *A présent que vous avez rempli votre devoir envers votre Dieu, faites votre devoir pour votre Roi.* Avez-vous quelques renseignements sur ce brave capitaine Longtin ?

ROMEO

1067— Je vois qu'en 1764 plusieurs Canadiens-Français étaient officiers dans un régiment ou bataillon qu'on appelait le *Corps Canadien*. Où trouverais-je des renseignements sur ce corps militaire formé au Canada un an après la cession ?

MILITAIRE

1068— D'où vient la coutume de planter le *mai* le premier mai de chaque année ?

P. B.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 2 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

JOURNAL DES VISITES PASTORALES

DE 1815 ET 1816

PAR

MONSEIGNEUR JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

PUBLIÉ PAR

MGR HENRI TÊTU

TIRÉ A 200 EXEMPLAIRES

PRIX : \$1.00

S'adresser à l'auteur, à l'Archevêché de Québec

LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles Archer, Baby, Beaudry, Bossé, Campbell, Davie, Dorion, Duchesnay, Ermatinger, Faribault, Franchère, Glen, Guy, Hatt, Jacques, Kierskowski, Lamère, La Rocque, Lewis, Loranger, Prévost, Rolland, Saint-Ours, Sharples, Starnes, Taché, Taschereau, Tracey, Wotherspoon, etc., etc.

TIRÉ A **150** EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

PRIX : \$2 L'EXEMPLAIRE

(OU \$5 POUR TROIS EXEMPLAIRES)

(Prière de détacher le bulletin ci-dessous et de le transmettre, après l'avoir rempli, à Pierre-Georges Roy, 32½, rue Wolfe, Lévis).

Sur livraison de.....exemplaire.....de
LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY, je promets pa-
yer à Pierre-Georges Roy, 32½, rue Wolfe, Lévis, la somme de
.....piastres (\$.....)

(Nom).....

(Adresse).....